

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_018-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-018 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 7 février 2024 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le procès-verbal du 7 février 2024.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_019-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-019 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES) DRESSES PAR MADAME MARYSE PETIT, COMPTABLE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Cf extrait des comptes de gestion 2023 en annexe

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_019-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-020-I : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur le Président empêché, n'a pas assisté à la séance.

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2023 - Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		251 921,46		1 313 309,96		1 565 231,42
Opérations de l'exercice	4 330 282,12	2 896 537,20	8 875 474,58	9 398 571,42	13 205 756,70	12 295 108,62
TOTAUX	4 330 282,12	3 148 458,66	8 875 474,58	10 711 881,38	13 205 756,70	13 860 340,04
Résultats de clôture	1 181 823,46			1 836 406,80		654 583,34
Restes à réaliser	370 255,24	1 404 818,75			370 255,24	1 404 818,75
TOTAUX CUMULES	4 700 537,36	4 553 277,41	8 875 474,58	10 711 881,38	13 576 011,94	15 265 158,79
RESULTATS DEFINITIFS	147 259,95			1 836 406,80		1 689 146,85

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2023 – Budget principal, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

· Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAC**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-020-II : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2023 - Budget Annexe Lotissement Habitat, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_020_II-DE
Reçu le 30/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 30/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 30/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2023 – Budget annexe Lotissement Habitat, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAC**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-020-III : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2023 - Budget Annexe Lotissement ZAE, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00			20 682,55	0,00	20 682,55
Opérations de l'exercice	29 743,00	733,00	12 737,25	9 970,00	42 480,25	10 703,00
TOTAUX	29 743,00	733,00	12 737,25	30 652,55	42 480,25	31 385,55
Résultats de clôture	29 010,00			17 915,30	11 094,70	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	29 743,00	733,00	12 737,25	30 652,55	42 480,25	31 385,55
RESULTATS DEFINITIFS	29 010,00			17 915,30	11 094,70	

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_020_III-DE
Reçu le 30/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 30/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 30/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2023 – Budget annexe Lotissement ZAE, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAC**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-020-IV : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2023 - Budget Annexe Multiservice viande, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		16 649,62		4 197,42		20 847,04
Opérations de l'exercice	10 414,80	13 576,57	30 187,31	25 989,89	40 602,11	39 566,46
TOTAUX	10 414,80	30 226,19	30 187,31	30 187,31	40 602,11	60 413,50
Résultats de clôture		19 811,39		0,00		19 811,39
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 414,80	30 226,19	30 187,31	30 187,31	40 602,11	60 413,50
RESULTATS DEFINITIFS		19 811,39		0,00		19 811,39

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_020_IV-DE
Reçu le 30/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 30/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 30/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2023 – Budget annexe Multiservice viande, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAK**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-020-V : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2023 - Budget Annexe Hôtel d'entreprises, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	11 369,06			6 229,65	11 369,06	6 229,65
Opérations de l'exercice	30 390,08	37 958,20	36 244,78	33 816,07	66 634,86	71 774,27
TOTAUX	41 759,14	37 958,20	36 244,78	40 045,72	78 003,92	78 003,92
Résultats de clôture Restes à réaliser	3 800,94			3 800,94		0,00
TOTAUX CUMULES	41 759,44	37 958,20	36 244,78	40 045,72	78 003,92	78 003,92
RESULTATS DEFINITIFS	3 800,94			3 800,94		0,00

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_020_V-DE
Reçu le 30/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 30/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 30/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2023 – Budget annexe Hôtel d'entreprises, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE –Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAC**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-021-I : REPORT DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal, Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2023, Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	1 509 869,53
Résultat d'investissement antérieur reporté :	251 921,46
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 1 433 744,92
Solde d'exécution cumulé :	- 1 181 823,46
Restes à réaliser au 31/12/23	
Dépenses d'investissement :	370 255,24
Recettes d'investissement :	1 404 818,75
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23	

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_I-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 1 181 823,46
Rappel du solde des restes à réaliser :	1 034 563,51
Besoin de financement total :	147 259,95
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	523 096,84
Résultat antérieur :	1 509 869,53
Part affectée à l'investissement 2023 :	196 559,57
Total à reporter :	1 836 406,80

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2023
comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2024 : (en investissement ligne 001)	- 1 181 823,46
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2024)	147 259,95
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2024 : (en fonctionnement ligne 002)	1 689 146,85

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-021-II : REPORT DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2023,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_II-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2023
comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2024 : (en investissement ligne 001)	142 015,48
--	------------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13-mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAK**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-021-III : REPORT DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2023,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	20 682,55
Résultat d'investissement antérieur reporté :	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 29 010,00
Solde d'exécution cumulé :	- 29 010,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 29 010,00
Besoin de financement total :	29 010,00
Résultat de fonctionnement à reporter	

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_III-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Résultat de l'exercice :	- 2 767,25
Résultat antérieur :	20 682,55
Total à reporter :	17 915,30

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2023
comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2024 : (en investissement ligne 001)	29 010,00
2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2024 : (en fonctionnement ligne 002)	17 915,30

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_IV-DE
Reçu le 18/03/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-021-IV : REPORT DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2023,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	4 197,42
Résultat d'investissement antérieur reporté :	16 649,62
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23	
Solde d'exécution de l'exercice :	3 161,77
Solde d'exécution cumulé :	19 811,39
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/23	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	19 811,39
Excédent de financement total :	19 811,39

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_IV-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Résultat de fonctionnement à reporter

Résultat de l'exercice :	- 4 197,42
Résultat antérieur :	4 197,42
Total à reporter :	0,00

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2024 : (en investissement ligne 001)	19 811,39
---	-----------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE –Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-021-V : REPORT DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2023,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	17 598,71
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 11 369,06
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23	
Solde d'exécution de l'exercice :	7 568,12
Solde d'exécution cumulé :	- 3 800,94
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 800,94
Besoin de financement total :	3 800,94
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 2 428,71
Résultat antérieur :	17 598,71

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_021_V-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Part affectée à l'investissement 2023 :	11 369,06
Total à reporter :	3 800,94

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2023
comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2024 : (en investissement ligne 001)	3 800,94
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2024)	3 800,94

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_022-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-022 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de son rapport annexé, présente à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2024.

Le rapport d'orientations budgétaires 2024 sera transmis aux communes membres.

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_022-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_023-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Christine OUDET - Joël PERIE - Philippe DELCLAU - Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS - Jean-Michel FAVORY - Frédéric DEGAT - Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-023 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ORDINATEUR AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 684,00 €, avant le vote du budget primitif 2024, pour l'achat d'un ordinateur portable de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, avant le vote du budget primitif 2024 :

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_023-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- | | |
|--|----------|
| Opération 16 « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » | 684,00 € |
| Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » | |
| Article 21838 « Autre matériel informatique » | 684,00 € |
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-024 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

L'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les EPCI d'octroyer des fonds de concours à leurs communes membres en soutien à des projets qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Communes telles que fixées par ses statuts, mais qui néanmoins concourent à atteindre des objectifs présentant un intérêt manifestement supra-communal ou reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Les fonds de concours sont autorisés si trois conditions sont réunies :

- Ils ne peuvent venir qu'en soutien à des projet d'investissement des communes membres, lesquelles doivent être maître d'ouvrage de l'opération financée
- Leur montant total ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours
- Ils doivent donner lieu à délibérations concordante adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_024-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire du 14 avril 2021 a validé un règlement pour l'attribution des fonds de concours aux communes de Quercy-Bouriane afin d'en définir les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement.

Avec le recul de plus de deux ans et demi de pratique, le Bureau communautaire du 19 février 2024 propose d'élargir l'accès au fonds de concours pour les communes en permettant le dépôt de deux dossiers de demandes par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- modifie comme suit l'article III du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires : « Modalités et conditions d'octroi des fonds de concours »

« 2) Détermination du montant du fonds de concours

Chaque commune pourra solliciter l'intervention de Quercy-Bouriane dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée par le Conseil Communautaire, le montant définitif du fonds de concours attribué sera arrêté en tenant compte du caractère certain de la réalisation de l'opération et des décisions des autres co-financeurs.

Chaque commune pourra prétendre au bénéfice de deux fonds de concours d'un montant annuel plafonné, correspondant chacun à la répartition forfaitaire de l'enveloppe annuelle globale entre les communes membres et constituant un socle commun, majoré d'1€ supplémentaire par habitant (Référence population municipale totale INSEE). ... »

- valide le projet de règlement d'attribution de fonds de concours tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-025 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES EN SOUTIEN A DES PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

L'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les EPCI d'octroyer des fonds de concours à leurs communes membres en soutien à des projets qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Communes telles que fixées par ses statuts, mais qui néanmoins concourent à atteindre des objectifs présentant un intérêt manifestement supra-communal ou reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre le Conseil communautaire du 14 avril 2021 a délibéré l'adoption d'un règlement d'attribution de fonds de concours, modifié par délibérations du Conseil communautaire du 9 février 2022 et du 28 juin 2023, à destination des communes membres de Quercy-Bouriane qui détermine notamment les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement de ces fonds de concours.

Un comité d'instruction composé d'élus, tel que désigné par la délibération du 14 avril 2021 est chargé d'examiner les demandes introduites par les communes et de remettre son avis au Bureau communautaire pour formuler au Conseil communautaire des propositions d'attribution.

Le Comité d'instruction étendu à la Conférence des Maires du 6 mars 2024 a examiné la demande de la Commune de Payrignac.

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_025-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

Pour mémoire les domaines d'intervention d'un fonds de concours communautaire sont :

- Rénovation du petit patrimoine
- Valorisation des espaces publics extérieurs
- Travaux relatifs à l'éclairage public conduits dans le cadre de la transition énergétique
- Travaux relatifs aux équipements collectifs de défense contre l'incendie
- Travaux sur les bâtiments relevant du domaine public ou privé des communes et prenant en compte les enjeux de transition énergétique
- Tout projet d'investissement de rayonnement supra communal lorsque le fonds de concours communautaire conditionne l'attribution d'une subvention par un partenaire institutionnel de la Commune maître d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- o valide l'attribution d'un fonds de concours comme mentionnée dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Didier CUNIAK**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Florent DESTREL**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-027 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UNE OPERATION IDENTIFIEE – « LOT, TERRES DE SAISONS »*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS***Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26,**Vu** la délibération n°2023-037 en date du 15 mars 2023 portant création de l'entente intercommunautaire pour mener à bien le dispositif « Lot, Terres de Saisons »,**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour animer et coordonner ce projet à savoir :

- faciliter le recrutement pour les entreprises locales en les accompagnant dans leur processus de recrutement (mise en réseau, pré-sélection des candidatures etc.)
- attirer et fidéliser les travailleurs saisonniers, notamment en construisant une offre attractive et en sécurisant leurs parcours professionnels (pluriactivité)

Cet emploi non permanent est créé pour mener le projet « Lot, Terres de Saisons » à savoir :

- Accompagner les entreprises : mise en réseau, pré-sélection des candidatures, positionnement des candidats, accompagnement dans la rédaction de l'offre, suivi...
- Sécuriser les parcours professionnels : ouvrir le champ des possibles, accompagner le passage d'un secteur à l'autre, valoriser les compétences, anticiper sur les suites des

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_027-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

parcours professionnels possibles sur le territoire, favoriser les opportunités d'enchaîner les emplois, proposer des formations

- Construire une offre attractive : attirer de nouveaux saisonniers
- Structurer une offre globale de service (recherche de logements, solution de mobilité, ...)
- Coordonner, impulser et piloter des actions
- Mettre en réseau les différents acteurs du dispositif
- Animer la plateforme numérique et la communication du dispositif « Lot, Terres de Saisons »

et sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 ans allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2030 inclus.

Le contrat prendra fin si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser dans les conditions fixées par la convention actée par délibération en date du 15 mars 2023.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi non permanent de technicien principal de 2^{ème} classe contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIA

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-028 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Sortie de Madame Nathalie DENIS.

Pour rappel :

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane siège au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon au titre de ses compétences en matière de collecte des ordures ménagères et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Au sein de cet organisme, peuvent être désignés des délégués communautaires, mais aussi des conseillers municipaux des communes membres, le Symictom du Pays de Gourdon se composant de 20 titulaires et de 20 suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre.

Vu la délibération n°2020-072, en date du 15 juillet 2020, portant désignation des représentants titulaires et suppléants au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon,

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_028-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

La commune de Saint Cirq Madelon informe le Conseil Communautaire que Madame Beatriz MOREIRA PATATAS va mettre fin aux missions qu'elle avait au sein du SYMICTOM. Dans ce cadre, il est proposé aux membres présents de procéder à son remplacement.

La candidature de Madame Christine MAURY est proposée pour siéger en tant que suppléante au sein du SYMICTOM.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote et à l'unanimité désigne au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon pour la Commune de Saint Cirq Madelon, Madame Christine MAURY en tant que suppléante.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-029 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLU DE GOURDON

Rapporteur : Madame Nathalie DENIS

Retour de Madame Nathalie DENIS.

Exposé :

Par arrêté n°2023-AU-003, le Président de la CCQB a prescrit une modification simplifiée du PLU de Gourdon en vue de :

- Modifier l'orientation d'aménagement et de programmation dite de Bel-Air Haut,
- Compléter les règles écrites de la zone AU1 applicables aux bâtiments d'activité,
- Corriger une erreur matérielle affectant la limite entre la zone Ux et la AU1 dans le secteur de Bel-Air Haut,
- Compléter les règles écrites de la zone Ux applicables au stationnement.

Le projet de modification simplifiée n°8 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Une demande d'avis conforme sur cet examen a été transmise à l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme. L'autorité environnementale a confirmé dans son avis du 17 novembre 2023 que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'était donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Par

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

délibération du 6 décembre 2023, le conseil communautaire a donc décidé de dispenser la procédure d'une évaluation environnementale.

Le projet de modification simplifiée a également été notifié aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

En application de la délibération du 6 décembre 2023 fixant les modalités de la mise à disposition du public, la notice de présentation du projet de modification simplifiée assortie des avis émis par les personnes publiques associées et de l'avis conforme de l'autorité environnementale ont été mis à disposition du public pendant un mois à la mairie de Gourdon du jeudi 4 janvier au 4 février 2024 0h00 aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie, et sur le site internet www.ccqb.fr.

Chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- o Soit sur le registre papier mis à disposition à la mairie
- o Soit les adresser par écrit en précisant l'objet « modification simplifiée n°8 du PLU de Gourdon » à M. le Président - Communauté de communes Quercy-Bouriane - 98 avenue Gambetta – 46300 GOURDON, ou par courriel : contact@ccqb.fr

Les modalités de mise à disposition du dossier ont été portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition par affichage et voie de presse.

Monsieur le Président de la CCQB présente le bilan de cette mise à disposition au conseil communautaire.

Délibération :

Vu les articles L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté 2023-AU-003 du président de la CCQB prescrivant la modification simplifiée n°8 du PLU de Gourdon,

Vu le projet de modification simplifiée n°8 du PLU de Gourdon,

Vu l'avis conforme n°203ACOI75 de l'autorité environnementale confirmant l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable de l'Etat en date du 13 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

Vu le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU assorti des avis des personnes publiques associées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- o approuve la modification simplifiée n°8 du PLU de Gourdon telle qu'annexée
- o autorise Monsieur le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération
- o autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Cette dernière sera exécutoire dès transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, affichage en mairie de Gourdon et au siège de la Communauté de communes, mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département et, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, après sa publication sur le portail national de l'urbanisme.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-030 : CONVENTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE NON MOTORISEE DU LOT ET LEUR PROMOTION TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, le département du LOT maintient l'ouverture et l'accessibilité d'un réseau d'itinéraires de randonnées aux normes préconisées par la fédération française de randonnée pédestre (FFRP).

L'Agence de développement touristique (ADT) Lot, en partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP46) et les communautés de communes Quercy Bouriane, Cazals-Salviac, Grand-Cahors et Cauvaldor, ré-édite en 2023, un topo-guide de randonnée sur le territoire du Pays Bourian.

La présente convention a pour objet de définir les engagements du maître d'ouvrage et des communes, garants de la qualité et de la pérennité des chemins de randonnée figurant dans ce topo-guide.

Elle précise les engagements de la communauté de communes Quercy Bouriane :

- réaliser un balisage aux normes des circuits, selon la charte « Qualirando'Lot »
- prendre en charge la signalétique directionnelle et les poteaux de départ
- informer l'ADT du Lot de toute modification concernant l'un des circuits.

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_030-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

En outre, en lien avec les maires, le maitre d'ouvrage est garant de la continuité de l'itinéraire et de la sécurité des usagers des circuits et doit donc assurer l'entretien et le suivi des aménagements de sécurité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du lot et leur promotion touristique dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Millhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-031 : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS/CCQB POUR LA PARCELLE AE470 – GYMNASSE LA POUSSIE A GOURDON

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Dans le cadre de la desserte électrique de la piscine, des travaux d'implantation de réseau (déplacement de la grille réseau existante pour la mettre dans le mur du gymnase) sur la parcelle AE470, située La Poussie 46300 Gourdon et appartenant à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, sont nécessaires.

ENEDIS propose la signature d'une convention de servitudes avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin de pouvoir :

- Établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 5 m ainsi que ses accessoires
- Établir si besoin des bornes de repérage
- Encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret, ou une façade
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages
- Utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_031-DE
Reçu le 18/03/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

La Communauté de Communes Quercy Bouriane conserve la propriété et la jouissance de la parcelle, mais renoncera à demander pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification des ouvrages. Elle s'interdira également de modifier le profil des terrains, de procéder à la plantation d'arbres ou d'arbustes, de réaliser aucun travail ou construction qui soit préjudiciable aux ouvrages.

L'indemnité unique et forfaitaire du propriétaire est fixée à vingt euro (€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Président à procéder à sa signature,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_032-DE
Reçu le 18/03/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRÛNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-032 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA DESSERTE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE A GOURDON

Rapporteur : Monsieur Michel FALANTIN

En prévision de l'ouverture de la piscine communautaire à Gourdon dans le courant du premier semestre 2024, il convient de préciser les statuts communautaires prévoyant la possibilité de participer au financement du transport scolaire pour la desserte de cet équipement, au titre de l'enseignement obligatoire de la natation, sans en fixer les modalités.

Afin de favoriser l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire et sur proposition du Bureau communautaire du 19 février 2024, il est proposé de prendre en charge 50% du coût du transport scolaire pour la desserte de la piscine communautaire à Gourdon, dans le cadre de l'enseignement obligatoire de la natation, pour les enfants des écoles primaires et maternelles incluses dans le périmètre de Quercy-Bouriane.

Cette prise en charge interviendra sur transmission par les écoles ou Mairies des factures ou états de frais afférents et à titre de pièces justificatives

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_032-DE
Reçu le 18/03/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- validé les conditions de participation au transport scolaire pour l'apprentissage obligatoire de la natation selon les modalités énoncées ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_033-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-033 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE GOURDON (2024-2026)

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

Cette convention vise à définir les objectifs et les missions pour trois ans que fixe la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à l'OTI du Pays de Gourdon, ainsi que les indicateurs de performance nécessaires à l'évaluation de leur bonne mise en œuvre, tout en précisant le cadre et le soutien matériel et financier apportés par l'intercommunalité à l'OTI.

Un rapport annuel sera transmis au conseil communautaire pour l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs et missions confiées à l'OTI du Pays de Gourdon dans le cadre de la présente convention.

Entendu le présent exposé et vu le projet de convention ci-annexé,

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_033-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gourdon,
- autorise Monsieur le Président à signer la présente convention,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_034-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yvès DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-034 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA MISSION D'APPUI – CONSEIL RH DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DES OFFICES DE TOURISME DE LA BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

Par délibération du 6 décembre 2023, le Conseil communautaire a validé l'engagement de la deuxième phase de l'accompagnement de l'ADEFPAT relatif à « l'évolution de l'organisation territoriale » des offices de tourisme de la Bouriane et de participer au financement du reste à charge de la mission d'appui-conseil RH pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire professionnel.

Cette mission d'appui sera confiée au cabinet conseil NOOUS pour un montant global de 9 450 € HT atténué par une aide de l'AFDAS de 6 000 €, soit un reste à charge à répartir entre les Communautés de Communes Cazals-Salviac (CCCS) et Quercy-Bouriane (CCQB) de 3 450 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de répartir ce reste à charge entre les deux Communautés de Communes engagées dans le regroupement des OTI de la Bouriane, au prorata de la population DGF 2023 soit :

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_034-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

	POP DGF 2023		Montant HT
CCQB	11 664	63,55%	2 192 €
CCCS	6 690	36,45%	1 258 €
	18 354		3 450 €

- valide la participation financière de Quercy-Bouriane à la mission d'appui-conseil RH pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire professionnel pour un montant de 2 192 €.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAK

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaquet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-035 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE » A GOURDON

Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU

La Bibliothèque Intercommunale étant un des acteurs importants de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions visant à offrir aux tout-petits une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Par délibération n°2021-032 en date du 17 mars 2021, il a été proposé de mettre en place, des animations dédiées, par le biais d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la crèche parentale « Ecoute s'il joue » à Gourdon.

Face au succès de ces animations et au développement de l'action « Hors-les-murs » mise en place par le service de la bibliothèque intercommunale de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il est proposé de renouveler ce partenariat.

L'intervention auprès des tout-petits se fera un jeudi par mois à la crèche parentale de Gourdon, de 9h45 à 10h15, afin d'assurer des séances de lecture à voix haute et des animations spécialement conçues pour eux. La bibliothèque intercommunale de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_035-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

pourra accueillir occasionnellement un groupe d'enfants afin qu'ils découvrent la bibliothèque sur les temps de fermeture au public. Une séance de lecture pourra être prévue à cette occasion.

La convention est applicable pour une période d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la crèche parentale « Ecoute s'il joue » à Gourdon selon les termes de la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_036-DE
Reçu le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS, Monsieur le Président de la Communauté de Communes étant excusé.

Date de convocation : 7 mars 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Alain DEJEAN - Alain DEJEAN – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL – Christine OUDET – Joël PERIE – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Didier CUNIAC

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Florent DESTREL

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Jean-Marie COURTIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Christine MAURY

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2024-036 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE CADA (CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE)

Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU

La Bibliothèque Intercommunale étant un des acteurs importants de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions visant à offrir une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des enfants, des parents et des professionnel(le)s.

Ce partenariat a pour objectif d'ouvrir le champ des publics visés par les actions culturelles et pédagogiques en direction de la Petite Enfance. Ce projet touche les familles de migrants qui, dans la plupart des cas, ne maîtrisent pas la langue française et sont très éloignées du livre : agir dès le plus jeune âge garantit une familiarisation qui facilitera l'intégration des enfants (à la crèche, à l'école, dans la société en général).

Cette action menée conjointement avec la BIG et le RPE est la continuité d'un partenariat déjà très actif, principalement autour de l'opération nationale, Premières Pages (portée par le ministère de la Culture et par la CAF), dédiée au très jeune public.

AR Prefecture

046-244600482-20240313-2024_036-DE
Reçu le 18/03/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**

**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 18/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 18/03/2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Une intervention mensuelle selon le calendrier fixé en amont sera programmée, à titre gratuit, dans les locaux du CADA liant le RPE et la BIG, qui chacun détache un membre de leur équipe pour assurer des animations de qualité et accessible autour du livre et de la lecture.

Ces interventions mobilisent des outils spécifiques, comme des ouvrages bilingues ou en langues étrangères pour aider à la prise de contact avec les familles accueillies au CADA.

La convention est applicable pour une période d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile selon les termes de la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

